

PHILIPPE BAUDOT

Piano Rue Royale

ROMAN



Philippe Baudot

Piano rue Royale

© Philippe Baudot, 2026

ISBN numérique : 979-10-439-0637-4

Librinova”

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Du même auteur

Aux Éditions Maelström

RUMEURS INTRATERRESTRES

L'ÉPICIÈRE DE LA RUE BODEGHEM

LÉA, DAME DE COUR

À Coline, Lucie et Juliette

*Pour qu'elles vivent dans un monde
dans lequel les femmes sont libres et respectées*

Préambule

On l'appelle le Père-Lachaise bruxellois. Le cimetière de Laeken est le plus ancien des quatre cimetières de la Ville de Bruxelles. Son origine remonte au moyen-âge.

Ce site exceptionnel, désormais classé, est d'une grande valeur patrimoniale. On peut y admirer une des sculptures parmi les plus célèbres qui soient, le « Penseur » de Rodin. Ce bronze, qui surmonte la tombe de Joseph Dillen, a été acheté en 1927 au musée Rodin. Il s'agit de l'un des vingt-deux originaux de cette œuvre magistrale.

De nombreuses personnalités de premier plan sont inhumées dans ce cimetière. Tel est le cas de l'architecte bruxellois le plus connu : Joseph Poelaert. Sa tombe, monumentale comme il se doit pour ce personnage devenu légendaire, est une réduction du portail du Palais de Justice. Mais la grande singularité du cimetière de Laeken est qu'il est le seul à Bruxelles à disposer d'un réseau de galeries funéraires souterraines.

C'est en 1870 que la commune a été confrontée à un problème de saturation de son cimetière. L'ingénieur Émile Bockstael, alors échevin des Travaux Publics, s'est inspiré de ce qui se pratiquait dans les pays du sud tels que l'Italie, l'Espagne ou le Portugal pour concevoir ces catacombes bruxelloises.

L'événement déterminant dans l'histoire de ce site est l'inhumation, en 1850, de la première reine des Belges, Louise-Marie d'Orléans. La notoriété royale conférée à ce modeste cimetière paroissial en a fait « The place to be » pour bon nombre d'aristocrates, de notables et d'artistes de renom.

C'est également dans ce cimetière de Laeken qu'a été pratiqué, pour la toute première fois, cet art si singulier que le monde entier nous envie : le compromis à la belge. Conformément à sa volonté, la reine Louise-Marie a été inhumée, en 1850, dans l'ancienne église, devant l'autel de Sainte-Barbe. Jusque-là, rien de particulier.

Le problème est survenu quinze ans plus tard, en 1865, lors du décès du roi Léopold Ier. Le chantier de la future crypte royale n'était pas encore achevé. Il convenait, en attendant la fin des travaux, d'inhumer le roi aux côtés de sa défunte épouse. Mais les autorités se trouvèrent bien vite confrontées à un problème de taille. Léopold était protestant et proche de la franc-maçonnerie : le clergé refusait par conséquent que sa dépouille n'entre dans une église. Or il se fait que c'était précisément dans une église que son épouse était inhumée.

C'est face à ce genre de problème complexe et apparemment insoluble que le compromis à la belge fait des miracles. On a percé le mur de la chapelle Sainte-Barbe de manière à permettre l'inhumation du souverain aux côtés de son épouse sans qu'il n'ait à entrer dans l'église. Ce compromis royalement belge fut le tout premier d'une longue série. La maîtrise de cet art subtil contribue désormais à la notoriété de la Belgique dans le monde entier.

La sépulture de la pianiste Marie Pleyel compte parmi les plus remarquables du cimetière de Laeken. Ce monument néo-classique, qui est l'œuvre d'Henry Pickery, a été édifié à l'initiative des nombreux amis, admirateurs et collègues de la virtuose.

Adulée sur les scènes les plus prestigieuses d'Europe, cette grande artiste romantique était également professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles. Elle a vécu à Saint-Josse-Ten-Noode durant trente-cinq ans, jusqu'à son décès, en 1875. Le mausolée de Marie Pleyel représente un sarcophage posé sur un socle portant une cithare, une partition et une guirlande de lauriers. Une jeune femme appuie un bras sur le sarcophage tandis qu'elle lève une torche qui symbolise la survie de l'esprit. Sur le socle, un médaillon représente l'artiste de profil. Petite particularité de ce monument : le sarcophage est porté par quatre puissantes pattes de lion sculptées.

En y regardant de plus près, l'observateur avisé pourra découvrir la présence d'un petit objet métallique habilement dissimulé derrière une des pattes de lion. La forme caractéristique de cet objet ne laisse aucun doute quant à sa nature : il s'agit d'une clé. La mystérieuse présence de cette clé, dissimulée à l'ombre de la patte de lion, est de nature à susciter un certain nombre de questions.

Depuis quand cette clé est-elle là ? Qui a eu l'idée, pour le moins singulière, de la dissimuler derrière cette patte ? Et pourquoi ? Sans oublier la question principale : de quelle serrure cette clé est-elle le précieux sésame ?

Avril 1848 – Rue de Ruysbroek

Ce matin-là, Lucien Williot était perdu dans ses pensées. Il se rendait à cette fameuse réunion d'un pas alerte. C'est en marchant qu'il réfléchissait le mieux. Mais plus Lucien repensait à cette étrange note de service l'invitant, ses collègues et lui, au Palais de Justice, plus il se posait de questions. Avec la réforme de la police, les services avaient été pas mal secoués ces dernières semaines.

Les rumeurs les plus folles se répandaient dans les couloirs. Depuis qu'il était inspecteur à la police de Bruxelles, Lucien Williot n'avait jamais connu un tel niveau d'agitation. Il faut dire qu'il avait le privilège d'opérer en civil et que tous ces changements s'appliquaient surtout aux collègues en uniforme. Outre l'interdiction de cumuler la fonction de policier avec d'autres emplois, il y avait désormais l'interdiction de fumer en rue pour les agents en tenue ou encore de se faire accompagner d'un chien pendant le service.

Tout en descendant la rue de Ruysbroek, Lucien ne s'expliquait toujours pas pourquoi ses collègues et lui avaient à se rendre au Palais de Justice ce matin-là. Certes, il pouvait se dire qu'un haut magistrat qui invitait des inspecteurs de police au Palais de Justice, c'était, quelque part, assez logique. Mais ce magistrat n'était pas n'importe qui, il s'agissait d'Alexis Hody qui était administrateur de la Sûreté Publique.

Lucien avait toujours été intrigué par les activités de ce service qui regroupait les hommes de l'ombre. Alors qu'il connaissait presque tout le monde à la police de Bruxelles, il ignorait tout des agents de la Sûreté Publique. Cette réunion avait au moins le mérite de piquer sa curiosité et de rompre avec la routine. Il était presque arrivé au bas de la rue de Ruysbroek. Lucien marchait vite, il était en bonne condition physique. Le fait d'arpenter les rues de Bruxelles en tous sens depuis des années constituait une bonne gymnastique.

De plus, Lucien fréquentait la salle d'escrime plusieurs fois par semaine. Il était redoutable au fleuret. Ce sport avait développé chez lui des capacités qui lui étaient bien utiles dans le métier. Lorsqu'il était concentré face à son adversaire,

il pouvait percevoir l’amorce du moindre petit mouvement et réagir à la vitesse de l’éclair. À trente-six ans, alors que bon nombre de ses collègues commençaient à avoir du mal à boutonner leur gilet, Lucien avait conservé une silhouette athlétique.

Il déboucha sur la place du Palais¹. Lucien aperçut plusieurs collègues en civil qui discutaient sur l’esplanade, devant le péristyle de l’imposant Palais de Justice. Cet édifice avait été construit sous le régime hollandais. On s’était bien sûr empressé, dès 1831, d’enlever l’inscription “*Wilhemus Primus Belgarum Rex...*” gravée sur le fronton.

Malgré sa grande taille, ce bâtiment était bien vite devenu trop exigü pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la justice bruxelloise. Des débats politiques longs et infructueux à ce sujet se succédaient depuis des années. Mais il est vrai que la lenteur dans la concrétisation des projets semblait devoir devenir une des grandes spécialités de cette jeune Belgique.

Lucien et ses collègues furent invités à entrer dans le bâtiment. Après avoir gravi l’escalier monumental, ils prirent place dans une salle d’audience. Lucien ne put s’empêcher de penser que si Hody les avait invités ici, c’était pour les impressionner. Et il est vrai que les lieux donnaient à cette réunion un côté solennel. Lorsque Hody fit son entrée, il avait la prestance d’un président de la Cour de cassation. L’administrateur de la Sûreté Publique était vêtu d’une redingote grise. Il avait le regard fuyant des hommes de l’ombre. Ses lèvres fines et serrées témoignaient de son implacable détermination. Hody était un homme austère, entièrement voué au devoir supérieur de sa fonction.

C’est alors que Lucien découvrit le personnage qui venait de prendre place aux côtés du magistrat. Bien que Lucien ne l’eût encore jamais rencontré, ce visage lui était familier. Il avait déjà vu son portrait dans les journaux, c’était le personnage préféré des caricaturistes politiques. Il s’agissait de Pierre Chazal, le ministre de la Guerre.

Voilà quelques années déjà que le général Chazal avait troqué l’uniforme contre la redingote et le sabre contre le parapluie. Cependant, avec ses traits anguleux et ses imposantes moustaches, il avait conservé son allure martiale.

Lucien appréciait la théâtralité de la situation : côte à côte devant lui avaient pris place l’austérité de la justice et la rigidité militaire. Entretemps, son chef de

service, le commissaire Vanderelst, qui était monté sur l'estrade, s'adressa à eux.

— Votre attention s'il vous plaît, nous allons commencer. Vous vous demandez sans doute l'objet de cette réunion de nos services de police dans ce cadre inhabituel. Ce sont des circonstances particulières qui nous ont amenés à l'organiser. Je cède donc la parole à notre hôte, l'administrateur de la Sûreté Publique, Alexis Hody.

Hody leva son regard perçant vers l'auditoire.

— Je vous remercie, monsieur le commissaire. Ce sont en effet des circonstances exceptionnelles qui justifient cette réunion. Je remercie tout particulièrement le général Chazal qui a pu se libérer, malgré un emploi du temps chargé, pour venir nous présenter les événements de ces derniers jours. Je vais donc lui céder immédiatement la parole de manière à ne pas l'accaparer trop longtemps.

Le général se redressa légèrement et s'éclaircit la voix.

— Je vous remercie, monsieur l'administrateur. Messieurs, comme vous avez pu l'apprendre par la presse, une nouvelle flambée révolutionnaire a secoué la France ces derniers mois. Le Roi Louis-Philippe, le père de notre reine Louise-Marie, a abdiqué le 24 février dernier. Un gouvernement provisoire a été constitué, dont les deux hommes forts sont Lamartine et Ledru-Rollin. Ils ont proclamé la République et ont l'intention d'organiser des élections. Il est clair que tout ceci génère une situation d'instabilité qui n'est pas sans conséquences pour notre pays, tant sur le plan militaire que sur celui de la sûreté intérieure. En ce qui concerne la situation aux frontières, sur base des renseignements dont nous disposons, il existe des velléités d'annexion du territoire belge par la République française, à l'instar de ce qui s'est déjà produit en 1794. Bien que Lamartine affirme que la volonté de la France est de respecter l'indépendance de la Belgique, nous ne pouvons que constater que nos voisins ont positionné sept régiments au long de la frontière. De plus, l'échauffement des esprits à Paris a mené à la constitution d'un contingent de républicains, dont la plupart semblent d'origine belge, lesquels sont déterminés à renverser notre roi. Parmi les agitateurs à la tête de ce mouvement, il y a un certain Blevacq qui s'est autoproclamé colonel ainsi que l'avocat gantois Splithoorn. Ces deux individus n'hésitent pas à qualifier notre roi Léopold de "gendre du tyran". Bien que les autorités françaises s'en défendent, ce groupe de révolutionnaires a été armé et